



Humus 2-1-2 + 2,5 MgO



Amendement organique selon la norme NFU 44-051.
Elaboré à partir de matières organiques hygiénisées et tracées. (Exempt de boues)
Granulation à froid afin de conserver l'activité biologique et la matière organique.

Les avantages

- Amendement organique sous forme de bouchons de 5 mm qui répond aux normes écologiques et sanitaires.
- Humus 2-1-2 est riche en matières organiques d'origine végétale (75 %) qui permet de créer de l'humus stable dans le sol (potentiel humique : 520 kg/tonne)
- Enrichit le taux de matière organique du sol et stimule la vie microbienne.

Doses d'emploi :

800 à 2000 kg / ha

- Ces doses sont données à titre indicatif et peuvent varier suivants les sols et l'apport souhaité de matières organiques.

Conseil d'utilisation du produit :

- Stocker à l'abri.
- Condition d'épandage (selon autorisation en vigueur)



Big bag : 500/1000 kg

Analyse sur brut

Matière sèche	86,0%
Matière organique	65,0%
Azote (N) total	2,0%
Anhydride phosphorique (P2O5)	1,0%
Oxyde de potassium (K2O)	2,0%
Oxyde de magnésium (MgO)	2,5%
Oxyde de calcium (CaO)	6,0%

C/N	16,0
ISMO	0,80

Composition

Pulpe de raisins
Poudre de cacao
Fumiers compostés

* Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement UE n°834/2007